

COMMUNIQUE DU 22 JUIN 2017

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT "AUTRES  
INFORMATIONS" DE LA SOCIETE ICE PARTICIPATIONS**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES  
ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR LA SOCIETE ICE PARTICIPATIONS  
PRESENTEE PAR**



Le présent communiqué établi par la société ICE Participations (« **ICE Participations** ») est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

**AVIS IMPORTANT**

ICE Participations a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre visant les actions Iscool Entertainment non apportées à l'offre, si les actions Iscool Entertainment non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote d'Iscool Entertainment, conformément aux dispositions des articles L. 433-4, III et V du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du RGAMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 17-279 en date du 20 juin 2017 sur la note d'information établie par ICE Participations relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ICE Participations et visant les actions de la société Iscool Entertainment.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ICE Participations ont été déposées auprès de l'AMF le 21 juin 2017 et mises à la disposition du public le 22 juin 2017.

La note d'information visée par l'AMF et les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ICE Participations sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Iscool Entertainment ([www.iscoolentertainment.com](http://www.iscoolentertainment.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- **ICE Participations**, 58, rue Jean Bleuzen, 92170 Vanves, et
- **Portzamparc Société de Bourse**, 13, rue de la Brasserie, 44100 Nantes.

## **CONTACT**

Contact Hachette Livre  
Myriam Simonneaux  
Tel : +33 (0)1 43 92 34 20

**Avertissement : Cette Offre est faite exclusivement en France. Les informations qui précèdent, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué et de tout document se rapportant à l'Offre sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. ICE Participations décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.**

**Les informations qui précèdent et les documents qui s'y rapportent ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. L'Offre décrite aux présentes n'a pas été et ne sera pas présentée auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et ne sera pas ouverte aux actionnaires aux Etats-Unis.**